

A.M DABEBO
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 12 rue Edouard Branly
83190 Ollioules
840465066 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le sept octobre,
A 11 heures,

Les associés de la société A.M DABEBO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 12 Rue Edouard Branly, 83190 Ollioules sur convocation orale faite à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Alberto MELLONI, titulaire de 99 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
 - Madame Marion CATTENOT, titulaire de 1 action nominative ordinaire en pleine propriété,
- Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alberto MELLONI, président.

Madame Marion CATTENOT est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Changement d'adresse du siège social :

Décision : Le président de la société, A.M DABEBO, après avoir constaté la nécessité de transférer le siège social,

Décide :

AM MC

Article 1 : Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle « 12 Rue Edouard Branly, 83190 Ollioules » à la nouvelle adresse suivante :

574 Chemin de L'Evescat aux Sablettes, 83500 La Seyne-Sur-Mer

Article 2 : En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social sera modifié comme suit :

« *Le siège social est fixé au 574 Chemin de L'Evescat aux Sablettes, 83500 La Seyne-Sur-Mer.* »

Article 3 : Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise à jour des statuts, la publication d'une annonce légale et le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante:

RESOLUTION :

Le siège social de la société A.M DABEBO est transféré à l'adresse « 574 Chemin de L'Evescat aux Sablettes, 83500 La Seyne-Sur-Mer »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

2. Modification de l'objet social :

Décision : Le président de la société, A.M DABEBO, après avoir exposé la nécessité d'élargir l'objet social de la société pour intégrer une nouvelle activité,

Décide :

Article 1 : L'objet social, actuellement rédigé comme suit :

-Vente à distance (site internet) au autrement de tous produits alimentaires vins importations exportations ;

-Vente en directe lors d'évènements types marchés, foires ;

-Vente directe à des professionnels.

Est modifié et complété par l'ajout de l'activité suivante :

- L'acquisition, la rénovation, la mise en location, l'exploitation, la gestion et la vente de tous biens et droits immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Ainsi, l'objet social devient :

-Vente à distance (site internet) au autrement de tous produits alimentaires vins importations exportations ;

-Vente en directe lors d'évènements types marchés, foires ;

-Vente directe à des professionnels ;

AM MC

- L'acquisition, la rénovation, la mise en location, l'exploitation, la gestion et la vente de tous biens et droits immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Article 2 : Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise à jour des statuts, la publication d'une annonce légale et le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :

RESOLUTION :

L'objet social de la société A.M DABEBO est_:

-Vente à distance (site internet) au autrement de tous produits alimentaires vins importations exportations ;

-Vente en directe lors d'évènements types marchés, foires ;

-Vente directe à des professionnels ;

- L'acquisition, la rénovation, la mise en location, l'exploitation, la gestion et la vente de tous biens et droits immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Alberto MELLONI

Le secrétaire

Marion CATTENOT

Melloni Alberto



AM

MC

A.M DABEBO
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 195 Rue Pierre Loti Bat. C
83140 SIX FOURS LES PLAGES
840465066 RCS TOULON

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 07 OCTOBRE 2025

RESOLUTION

- L'Assemblée Générale décide que le siège social de la société A.M DABEBO est fixé à l'adresse
« 574 Chemin de L'Evescat aux Sablettes, 83500 La Seyne-Sur-Mer »

- L'Assemblée Générale décide que l'objet social de la société A.M DABEBO est_:

-Vente à distance (site internet) au autrement de tous produits alimentaires vins importations exportations ;

-Vente en directe lors d'évènements types marchés, foires ;

-Vente directe à des professionnels ;

- L'acquisition, la rénovation, la mise en location, l'exploitation, la gestion et la vente de tous biens et droits immobiliers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

Le Président

Melloni Alberto

AM MC